

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 74

Artikel: Tester l'ouïe, ça fait mal?
Autor: Martel, Renaud
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

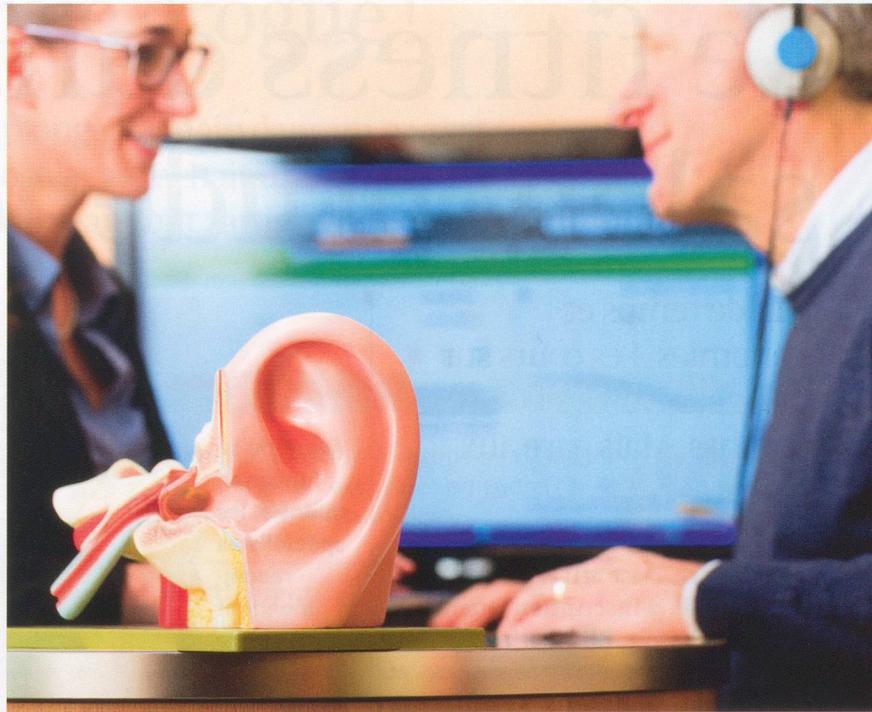
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tester l'ouïe, ça fait mal ?



Un bilan dure 15 à 20 minutes et tout se déroule avec le sourire.

Faire examiner son audition ne prend que quelques minutes. Qui plus est, c'est gratuit et indolore.



RENAUD MARTEL,
Neuroth Centre
auditif SA

Les troubles de l'audition sont difficilement acceptés. Souvent associés à la vieillesse, ils sont vus comme un handicap. Pourtant, ils sont fréquents et faciles à corriger. Et avec l'apparition des nouvelles technologies toujours plus petites de par leur taille, les appareils sont désormais à peine visibles.

La première question à se poser et de savoir si l'on est concerné. Vous peinez à suivre une conversation en société, vous augmentez constamment le niveau sonore de la TV? Vous avez souvent tendance à prendre un mot pour un autre? Alors, vous êtes peut-être touché par un trouble de l'audition. Mais pour en être certain, il est nécessaire de passer un test auprès d'un médecin ORL ou d'un centre auditif.

BILAN RAPIDE ET GRATUIT

Exemple chez Neuroth, il suffit de prendre rendez-vous pour faire un rapide bilan gratuit de 15 à 20 minutes, durant lequel il faut reconnaître des sons

émis à différentes fréquences. Tout de suite après, les résultats de l'audiogramme permettent de savoir s'il y a bel et bien une déficience auditive et s'il convient ou non de s'équiper d'un appareil.

Le choix de l'appareil dépend des besoins de chacun (rythmes de vie, activités, importance de la perte de l'audition, etc.). Un essai d'un mois est proposé (gratuit lui aussi), et une fois par semaine, un ajustement est fait, selon les impressions du client. A la fin de cette période, un nouveau bilan est établi. L'appareil est ensuite continuellement réajusté, en fonction de l'évolution de l'audition.

Aujourd'hui, les appareils disponibles sont très discrets et particulièrement efficaces. Il en existe deux sortes. Il y a ceux que l'on met entièrement dans l'oreille, les intra-auriculaires, comme des boules quies. Et ceux placés derrière l'oreille, de la taille d'un petit trombone. Mais dans les deux cas, la technique et les prix sont quasi identiques.

PRISE EN CHARGE

Le coût pour un équipement de bonne qualité se situe entre 2000 fr. et 4000 fr. par oreille. Pour les plus de 65 ans, l'AVS prend en charge 630 fr. tous les cinq ans (la durée de vie d'un appareil se situe entre 5 et 7 ans). Et pour les bénéficiaires de l'AI, deux options sont possibles: se faire rembourser 840 fr. si le problème ne touche qu'une seule oreille ou 1650 fr. si la personne a besoin de deux appareils.

L'assurance maladie obligatoire ne prend pas en charge de telles dépenses. Mais les complémentaires généralement oui, et davantage qu'auparavant. Certaines d'entre elles vont jusqu'à 1000 fr. par oreille.